

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Hand Antibact

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 10316.0017/102373

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Désinfectants et produits biocides généraux
CHZB1296

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 13.11.2014

Version 1 GHS

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP) Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE Xi; R36
N; R50/53

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

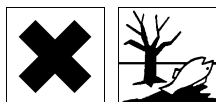
Mentions de danger H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280b: Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Conseil supplémentaire Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH Sodium Laureth Sulfate, No.-CAS 68891-38-3, No.-CE 500-234-8
Lactic Acid, No.-CAS 50-21-5, No.-CE 200-018-0

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Xi - Irritant.
N - Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s) de risque R36: Irritant pour les yeux.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précaution d'usage.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

triclosan; 2,4,4'-trichloro-2'-hydroxydiphenyl-ether; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol, No.-CAS 3380-34-5, No.-CE 222-182-2

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Sodium Laureth Sulfate	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Chronic 3 H412	Xi; R-38-41-52/53	No.-CAS: 68891-38-3 No.-CE: 500-234-8
Sodium Cumenesulfonate	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 28348-53-0 No.-CE: 248-983-7
Lactic Acid	0.1% - 1%	Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315		No.-CAS: 50-21-5 No.-CE: 200-018-0
triclosan; 2,4,4'-trichloro-2'-hydroxydiphenyl-ether; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol	0.1% - 1%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M 100	Xi,N; R-36/38-50/53 [C >= 20 % \ Xi,N; R-36/38-50/53 ; 0,25 % <= C < 20 % \ N; R-50/53 ; 0,025 % <= C < 0,25 % \ N; R-51/53 ; 0,0025 % <= C < 0,025 % \ R-52/53]	No.-CAS: 3380-34-5 No.-CE: 222-182-2 No.-Index: 604-070-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau

Rincer à l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Éviter les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition prolongée des yeux et de la peau, et l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas congeler.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Ne pas inhaler l'aérosol.

Protection des mains Gants imperméables. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme Liquide.
Couleur Jaune.

Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	5.4
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.03
Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme. Sodium cumenesulfonate (CAS 28348-53-0) Oral LD50 Rat > 7000 mg/kg (NLM_CIP) triclosan; 2,4,4'-trichloro-2'-hydroxydiphenyl-ether; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol (CAS 3380-34-5) DL50/cutanée 6000 mg/kg. DL50/orale 4300 mg/kg.
Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

Sodium cumenesulfonate (CAS 28348-53-0)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data 72 h EC50 *Desmodesmus subspicatus*: >1000 mg/L

Lactic acid (CAS 50-21-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation Biodegradable under anaerobic conditions.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Readily biodegradable according to OECD guidelines.

5-Chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol (CAS 3380-34-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - The ingredient has not been tested.

Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Inherently biodegradable according to OECD guidelines.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 250 µg/L
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 390 µg/L

12.2. Persistence et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Proper shipping name MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (triclosan; 2,4,4'-trichloro-2'-hydroxydiphenyl-ether; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol) No ONU 3082. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M6. Risk No. 90. Quantité limitée 5 L. Code de tunnel E
IMDG	Proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (triclosan; 2,4,4'-trichloro-2'-hydroxydiphenyl-ether; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol) No ONU 3082. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. No EMS F-A, S-F. Marine Pollutant yes
IATA	Proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (triclosan; 2,4,4'-trichloro-2'-hydroxydiphenyl-ether; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol) No ONU 3082. Classe 9. Etiquettes IATA 9+ENV. Groupe d'emballage III. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L). Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).
Navigation fluviale ADN	Proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (triclosan; 2,4,4'-trichloro-2'-hydroxydiphenyl-ether; 5-chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol) No ONU 3082. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Danger ADN 9+N2+F.
Autres Informations	Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: de l'eau
>=5%; <15%: agents de surface anioniques
<5%: Substance active, Agent épaississant
agents de conservation
VOC (CH) = 0.00%

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-sulfo-omega-hydroxy-, C12-14-alkyl ethers, sodium salts (CAS 68891-38-3)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-234-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Lactic acid (CAS 50-21-5)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

5-Chloro-2-(2,4-dichlorophenoxy)phenol (CAS 3380-34-5)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R41: Risque de lésions oculaires graves.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.